



Quels recours contre un voisin bruyant svp

Par **jojo226**, le **17/02/2009** à **12:48**

Bonjour!rnrnCopropriétaire, j'ai dans l'immeuble un voisin qui fait des travaux lourds et quotidiens depuis presque un an. Mais il les fait en se conformant au règlement de la copropriété, c'est-à-dire dans la semaine et dans la journée entre 8:00 et 20:00. Je voudrais savoir dans ce cas-là si je n'ai aucun moyen contre lui. Sinon, quels seraient mes recours?rnrnMerci d'avance de votre gentillesse!

Par **Paula**, le **17/02/2009** à **14:49**

Bonjour,rnrnDans la mesure où il respecte le Règlement de Copropriété, vous n'avez rien à dire d'autant que vous nous informez que les travaux sont "lourds".rnrnIl faut donc laisser le temps au temps.rnrnCordialement

Par **jojo226**, le **17/02/2009** à **18:52**

Bonjour!rnrnJe vous remercie quand même pour votre réponse. Donc, si j'ai bien compris, il a le droit de faire ses travaux tout au long de l'année.

Par **Paula**, le **17/02/2009** à **23:05**

Bonsoir,rnrnOui, jusqu'à ce que les travaux soient terminés. Et en plus il respecte le

Règlement de Copropriété. Donc pas de problème pour lui. Je sais que ça peut déranger mais il est propriétaire.rnrnCordialement